



## Entreprise radiée en 2019 exerce toujours en 2023

Par **Ybty**, le **17/09/2023** à **16:43**

Suite à un litige avec mon bailleur, ce dernier nous communique une soit disant facture d'un plombier chauffagiste qui aurait effectuer le ménage du logement, la réfection du sol et d'une porte, le nettoyage de la cuisine avec la peinture des murs et le nettoyage des vitres.

En cherchant le numéro SIREN indiqué sur la facture sur pappers et annuaire des entreprises, cette société est radiée depuis 2019 et son activité est "activité des agences de publicité".

De plus cette "entreprise" avait changer la chaudière de notre location il y a un an.

Est-il possible que se soit une fausse facture, que la société n'existe pas et que c'est peut être du travail dissimulé ?

Merci à vous.

Par **Pierrepaulejean**, le **17/09/2023** à **16:49**

BONJOUR( merci de relire les CGU)

je suppose que votre litige porte sur le remboursement du dépôt de garantie : est ce bien cela ?